



Novum Sub Sole n°49 - flash

La formation organisée par la DAS et consacrée aux études de risques a réuni de nombreux experts à Namur. Les échanges ont été fructueux et constructifs. Novum Sub Sole est heureuse de vous signaler que les [exposés sont disponibles](#) sur le site de la DPS. Quelques précisions sont également apportées ci-dessous.

Suite aux questions formulées lors des journées de formation sur les études de risques, il convient de préciser les modalités relatives à l'utilisation de l'outil ESR. Les études simplifiées des risques doivent être réalisées au moyen de [l'outil mis à disposition](#) via le site.

L'outil permet de comparer des concentrations en polluants, introduites par l'utilisateur, aux valeurs limites. Il est utilisé dans le cadre des évaluations simplifiées des risques (ESR) pour la santé humaine mais également pour les eaux souterraines et les écosystèmes.

A ce jour, **les valeurs limites pour la santé humaine correspondant à la version 03 du CWBP n'ont pas encore**

été intégrées dans l'outil.

Dès lors, dans l'attente de la mise à disposition d'un outil actualisé (intégration des nouvelles VSH et VSnappe[volatilisation]), si l'expert souhaite utiliser la version 03 du CWBP, **il DOIT réaliser manuellement la comparaison des concentrations en polluants aux valeurs limites reprises à l'Annexe B1 du GRER version 03.**

A défaut, lorsque l'outil est utilisé tel que proposé actuellement, l'étude est alors réalisée conformément au CWBP 02.

Un outil actualisé sera mis à disposition dans les meilleurs délais.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS



NOVUM SUB SOLE